

— — — 1896 — — —

Chalonnnes sur Loire.

Le recensement de la population.

En 1896: Maisons, 1124 ; ménages, 1429 ; habitants, 4397.

En 1891 : Maisons, 1206 ; ménages, 1481 ; habitants, 4573.

L'Ouest-Eclair, le 16 avril 1896

— — — 1897 — — —

Conseil Général.

Première session ordinaire de 1897

Nous trouvons dans le département même de Maine-et-Loire une confirmation éclatante de ce que nous avons dit plus haut concernant l'impuissance des Tours à élever ou à maintenir le niveau numérique de la population. De 1845 à 1853, l'effectif moyen des enfants trouvés de moins de douze ans dépassait 2000 en Maine et Loire (le nombre actuel des mêmes enfants est à peine de 500). Ces 2000 enfants sont arrivés à leur plein développement physique de 1860 à 1866 ; or, c'est justement à partir de cette dernière date que commence en Maine-et-Loire le mouvement de décroissance de la population : l'effectif de 532000 en 1866 s'abaisse graduellement et après quelques fluctuations finit par tomber à 514000 en 1896.

D'autres chiffres encore : les derniers tours de Maine-et-Loire ont été fermés à partir du 1er janvier 1852: or, nous constaterons que la population du département qui était de 515000 en 1851 sera, vingt-cinq ans plus tard, de 518000 malgré les carnages sanglants de l'année terrible et qu'elle s'élèvera même à 527000 en 1886, trente-cinq ans après la fermeture des derniers tours. Nous trouvons encore dans l'examen de la statistique de la population de Maine-et-Loire :

Que de 1886 à 1896, il s'est produit dans le département une diminution d'effectif de 13000 âmes, coïncidant avec la disparition de certaines industries angevines, avec l'abandon des charbonnages de Chalonnnes et Montjean, avec la fermeture de nombreux fours à chaux, avec la suppression définitive et presque absolue de la batellerie, etc...

Rapport du préfet et procès-verbaux des séances du Conseil Département du Maine et Loire, en 1887

— — — 1906 — — —

Recensement de 1906

Le recensement de 1906 a donné les résultats suivants : Angers 83.049 habitants, Cholet 20.317, Saumur 16.392, Trélazé 6.253, Chalonnnes sur Loire 4.210, Chemillé 4.170, Beaufort 4.107, ...

L'Anjou Historique, 6ème année, n°6, mai-juin 1906

— — — 1913 — — —

Recensement de 1913

Chalonnnes 4177 habitants

Rapports et délibérations - Maine-et-Loire, Conseil général. Deuxième session ordinaire de 1913

— — — 2014 — — —

Chalonnnes sur Loire.
Coup d'envoi du recensement
le jeudi 16 janvier



Les quinze agents recenseurs de Chalonnnes entourant la responsable municipale, Delphine Lambert (3e à gauche au premier rang).

Vendredi 3 janvier, les quinze agents recenseurs de la commune et leurs homologues de la commune de Bécon-les-Granits étaient en formation à la mairie avec Catherine Yviquel, superviseur de l'Insee. A Chalonnnes, huit femmes et sept hommes, de 25 à 50 ans, se répartiront dans les quartiers pour visiter la population, prévenue ces jours-ci par courrier. Delphine Lambert, responsable du recensement à la mairie, explique : « Se faire recenser est un geste civique qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. Le recensement est très utile : il permet de connaître le nombre exact d'habitants. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux, la détermination des modes de scrutin mais aussi l'implantation des commerces, la construction des logements et le développement des moyens de transport. En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe. »

Nul besoin de se déplacer, un agent recenseur recruté par la mairie, tenu au secret professionnel, se présentera chez les habitants entre le 16 janvier et le 15 février. Muni de sa carte officielle, il déposera les questionnaires concernant le logement et les personnes qui y résident, pourra aussi, sur demande, aider à les remplir. Il reviendra ultérieurement pour récupérer les

documents à un moment convenu avec l'habitant. Les réponses resteront confidentielles ; elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques anonymes, conformément aux lois qui protègent la vie privée.

Plus d'informations sur le site :
www-le-recensement-et-moi.fr

Ouest-France, le 5 décembre 2014

Chalonnnes.

Les Chalonnais sont recensés
depuis le 16 janvier



Delphine Lambert (au centre) et les 15 agents recenseurs recrutés pour Chalonnnes.

Combien y a-t-il de Chalonnais ? Ils étaient 6 421 en 2009, mais aujourd'hui ? Pour répondre à cette question, huit femmes et sept hommes, âgés de 20 à 50 ans, ont été recrutés et formés aux procédures du recensement. Celui-ci sera effectué du 16 janvier au 15 février et coordonné par Delphine Lambert, employée à l'état civil. La participation à l'enquête est obligatoire. Les quinze agents recenseurs seront munis d'une carte officielle. Tenus au secret professionnel, ils sont chargés de remettre à domicile les questionnaires et peuvent aider à les remplir. Ils les récupèrent ensuite à une date convenue. Ils espèrent bien sûr de chacun le meilleur accueil.

Le Courrier de l'Ouest, le 20 janvier 2014

— — — 2021 — — —

Chalonnnes-sur-Loire. Les nouveaux Chalonnais accueillis le 19 novembre



Les organisateurs de l'événement : Marc Bernier, conseiller délégué à la Citoyenneté et aux actions participatives ; Florence Dhommé, conseillère déléguée à la communication, et Marie-Madeleine Monnier, maire.

Les nouveaux résidents (depuis 2019) sont invitées à se faire connaître avant le 11 novembre. Ils seront accueillis lors d'une soirée prévue le 19 novembre. La commune organise chaque année une soirée d'accueil pour les nouveaux résidents chalonnais. C'est le 19 novembre à 19 h à la Halle des Mariniers que sera organisée cette rencontre qui se veut un peu différente par rapport à ce qu'elle était dans les années précédentes.

Assister à l'une des huit tables rondes

Après un accueil de Marie-Madeleine Monnier, maire, et de Marc Schmitter, président de la Communauté de communes, les nouveaux habitants (depuis 2019) seront invités à l'une des huit tables rondes correspondant à leur quartier. Chaque table sera animée par son référent.

Ce sera l'occasion d'échanger sur les ressentis, de poser des questions, d'émettre des souhaits. Un compte rendu de chaque table sera présenté lors d'un prochain conseil municipal. Ensuite, chacun pourra parcourir les sept stands proposés pour bien connaître la commune, ses services et ses animations. Il y aura un stand « animation et

associations », un stand « France Services », un stand « SNCF », un stand « office de tourisme », un stand « secours » avec les pompiers, un stand des « conseils participatifs » (conseil municipal des enfants et conseil des sages) et un stand animé par le groupement des commerçants. Toutes les familles présentes se verront remettre quelques cadeaux de bienvenue. Rendez-vous le 19 novembre à 19 h à la Halle des Mariniers. Les nouvelles familles sont invitées à se faire connaître avant le 11 novembre par mail à l'adresse : etatcivil@chalonnnes-sur-loire.fr

Le Courrier de l'Ouest, le 8 novembre 2021

Chalonnnes-sur-Loire. Une soirée pour accueillir les nouveaux habitants



Marc Bernier, élu à la citoyenneté ; Florence Dhommé, conseillère déléguée à la communication et Marie-Madeleine Monnier, la maire.

Vendredi 19 novembre, la commune organise une soirée pour accueillir tous les nouveaux habitants, qui s'y sont installés depuis octobre 2019. « On n'a pas pu prendre contact avec tous. Nous leur demandons de se signaler auprès de la mairie », précise Élise Canneson, responsable du service communication de la Ville. Les nouveaux Chalonnais seront invités à s'asseoir par quartiers autour d'une table avec l'élu référent de leur secteur.

Huit tables seront ainsi préparées. Après le discours de bienvenue de la maire, Marie-Madeleine Monnier, le président de la communauté Loire Layon Aubance présentera le territoire.

Sept stands leur permettront aussi de découvrir les associations et animations locales ; le centre communal d'action sociale ; France services ; mais aussi les services de SNCF ; ceux de l'office du tourisme intercommunal ; le service départemental d'incendie et de secours ; le conseil des sages ; et le conseil municipal des enfants.

Enfin, des cadeaux de bienvenue sont aussi prévus. Vendredi 19 novembre, à 19 h, soirée d'accueil des nouveaux Chalonnais à la halle des Mariniers. Sur inscription jusqu'au 11 novembre, en écrivant à etatcivil@chalonnnes-sur-loire.fr ou en se rendant à l'accueil de la mairie.

Ouest-France, le 9 novembre 2021

— 2024 —

Chalonnnes-sur-Loire.

Les nouveaux arrivants
accueillis par les élus



Beaucoup de nouveaux arrivants à Chalonnnes depuis deux ans

Vendredi 19 novembre, la municipalité a réuni une soixantaine de familles installées à Chalonnnes depuis octobre 2019.

Annulée en 2020 pour cause de confinement, la soirée d'accueil était organisée pour la première fois sous sa nouvelle forme : elle était consacrée uniquement aux nouveaux habitants, contrairement aux années précédentes où l'événement était partagé avec l'hommage aux associations. Après le mot d'accueil de Marie-Madeleine Monnier, le

maire, de Marc Bernier, conseiller délégué à la citoyenneté et de Marc Schmitter, président de la Communauté de communes Loire Layon Aubance, les participants ont pu faire connaissance avec leurs élus référents de quartier et leurs nouveaux voisins. Chaque participant était invité à rejoindre la table de son quartier. Après ce temps d'échange, les nouveaux Chalonnais avaient la possibilité d'aller à la rencontre des exposants : centre de secours, SNCF, office de tourisme, groupement des commerçants, France services, médiathèque et associations. Chacune des 60 familles est répartie avec un sac contenant de petits cadeaux de bienvenue leur permettant de découvrir les équipements culturels et sportifs de la commune et le savoir-faire viticole local.

Le Courrier de l'Ouest, le 5 décembre 2021

Chalonnnes-sur-Loire.

En 2024, 11 familles ont choisi de
s'installer sur le territoire



Vendredi à la salle de la Halle-des-Mariniers, la maire, Marie-Madeleine Monnier, et les conseillers municipaux ont invité les nouveaux Chalonnais de l'année à s'asseoir autour d'une table pour mieux apprendre à se connaître. Pour l'année 2024, onze familles ont choisi de s'installer sur le territoire chalonnais.

Ouest-France, le 11 novembre 2024

— 2025 —

Chalonnnes-sur-Loire. Le début du
recensement est prévu ce jeudi



Les quinze recenseurs désignés par la commune.

Dès jeudi, la commune va recenser sa population pour établir un nombre officiel d'habitants sur son territoire. Cet enregistrement sera effectué par quinze agents recenseurs jusqu'au 15 février.

Après deux demi-journées de formation, ces derniers ont distribué dans un premier temps une lettre d'information. Puis, une notice internet sera fournie à chaque adresse, soit dans les boîtes aux lettres, soit en mains propres. Ce précieux document codifié est indispensable. Il devra être conservé jusqu'à la validation de l'enregistrement et la fin de la collecte. Si des personnes se trouvent dans l'impossibilité de répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur, sur demande.

Pourquoi un recensement ? Les villes de moins de 10 000 habitants sont recensées tous les cinq ans pour établir des chiffres officiels et fournir des statistiques précis sur l'âge, la profession de chacun, mais aussi le logement ou encore les modes de déplacements.

Une enquête familles complétera ce recensement pour les 350 logements de deux quartiers tirés au sort : Le Marais et la route de Rochefort.

Les habitants qui n'auraient rien reçu au 24 janvier sont invités à contacter la mairie au tél. 02 41 74 10 81 ou par courriel mairie@chalonnnes-sur-loire.fr

Ouest-France, le 13 janvier 2025